

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024**

**Délibération n° :**

DL38/2024

**Objet :**

Suppression de  
quatorze emplois  
permanents vacants à  
temps complet

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 12 décembre 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CASSINARI (suppléant - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- Mme COLIN (suppléante - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBERT (suppléant - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant - CPS)
- Mme PLUMAIL (suppléante - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

Monsieur GARSUAULT (titulaire - CPS) donne pouvoir à Monsieur CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; Monsieur GILBON (titulaire - CPS) donne pouvoir à Monsieur Vigier (titulaire - CPS).

**DATE DE  
CONVOCATION**

Le 05/12/2024

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ; M. DIDIN (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GILBON (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. HENRIOT (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LEBLANC (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS) ; M. VIVIEN (titulaire - CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

EN EXERCICE : 42

PRESENTS : 22

VOTANTS : 24

**Monsieur Philippe BAY est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance**

## **Délibération n°DL38/2024**

### **Suppression de quatorze emplois permanents vacants à temps complet**

#### ***Le Comité Syndical,***

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

**Vu** le budget de la collectivité,

**Vu** le tableau des emplois permanents existant,

**Vu** l'avis du comité social territorial lors de sa séance du 24 octobre 2024,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** que les besoins du service nécessitent la suppression des quatorze emplois permanents suivants :

- Un emploi d'attaché permanent à temps complet relevant de la filière administrative de catégorie A ;
- Six emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe permanents à temps complet relevant de la filière administrative de catégorie C ;
- Deux emplois d'ingénieur permanents à temps complet relevant de la filière technique de catégorie A ;
- Un emploi de technicien permanent à temps complet relevant de la filière technique de catégorie B ;
- Deux emplois d'agent de maîtrise permanents à temps complet relevant de la filière technique de catégorie C ;
- Deux emplois d'adjoint technique permanents à temps complet relevant de la filière technique de catégorie C.

**Considérant** qu'il appartient donc au Comité Syndical de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public après avoir obtenu l'avis du comité social territorial ;

#### ***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

**Décide** de supprimer les quatorze emplois permanents suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

##### Filière administrative :

- Un emploi d'attaché permanent à temps complet relevant de la filière administrative de catégorie A ;
- Six emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe permanents à temps complet relevant de la filière administrative de catégorie C ;

##### Filière technique :

- Deux emplois d'ingénieur permanents à temps complet relevant de la filière technique de catégorie A ;

- Un emploi de technicien permanent à temps complet relevant de la filière technique de catégorie B ;
- Deux emplois d'agent de maîtrise permanents à temps complet relevant de la filière technique de catégorie C ;
- Deux emplois d'adjoint technique permanents à temps complet relevant de la filière technique de catégorie C.

**Approuve** le tableau des emplois permanents (agents titulaires et non titulaires) ci-joint modifié en conséquence comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Filière administrative :

- Grade d'attaché :  
Ancien effectif : 5  
Nouvel effectif : 4
- Grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe :  
Ancien effectif : 6  
Nouvel effectif : 0

Filière technique :

- Grade d'ingénieur :  
Ancien effectif : 5  
Nouvel effectif : 3
- Grade de technicien :  
Ancien effectif : 2  
Nouvel effectif : 1
- Grade d'agent de maîtrise :  
Ancien effectif : 2  
Nouvel effectif : 0
- Grade d'adjoint technique :  
Ancien effectif : 10  
Nouvel effectif : 8

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**  
**Fonctionnaires stagiaires ou titulaires et contractuels**

GRADES	CATEGORIE	POSTES	EFFECTIF POURVU		VACANTS
			TITULAIRES	CONTRACTUELS	

**EMPLOI FONCTIONNEL**

DGS	A	1	1	0	0
DGA	A	2	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

Attaché hors classe	A	1	0	0	1
Attaché principal	A	2	2	0	0
Attaché	A	4	1	1	2
Rédacteur Pp 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	0	0
Rédacteur	B	2	1	0	1
Adjoint Adm.Pp de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	4	0	0
Adjoint Adm.Pp de 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0	0	0
Adjoint Administratif	C	4	3	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

**FILIERE TECHNIQUE**

Ingénieur Principal	A	1	1	0	0
Ingénieur	A	3	0	2	1
Technicien Pp de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0	0	1
Technicien Pp 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2	0	0
Technicien	B	1	0	0	1
Agent de Maitrise Pp	C	1	1	0	0
Agent de Maitrise	C	0	0	0	0
Adj. Technique Pp 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	5	0	0
Adj. Technique Pp 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3	0	0
Adjoint Technique	C	8	5	1	2
<b>TOTAL</b>		<b>25</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

<b>46</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
-----------	-----------	----------	-----------

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **18 DEC. 2024**  
Affichée le :

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL38_2024
Date de la décision:	2024-12-18 00:00:00+01
Objet:	Suppression de quatorze emplois permanents vacants à temps complet
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	091-200062321-20241218-DL38_2024-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20241218-DL38_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1015
<i>nom original:</i> DL 38 2024.pdf	application/pdf	523201
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20241218-DL38_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	523201
<i>nom original:</i> Note présentation DL 38 2024.pdf	application/pdf	72345
<i>nom de métier:</i> 21_RP-091-200062321-20241218-DL38_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	72345

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2024 à 15h56min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2024 à 16h00min06s	l'enveloppe 1145491 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	18 décembre 2024 à 16h05min27s	
Acquittement reçu	18 décembre 2024 à 16h10min22s	Reçu par le miat le 2024-12-18